

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32164**

Intitulé

Agent d'information, de communication et de médiation de proximité

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| PROMEVIL - FORMEVIL Centre de Formation à la Médiation sociale | Directeur Général |

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

2717 - Entreprises techniques au service de la création et de l'évènement

Code(s) NSF :

332 Travail social, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

A1 : Prise de poste

A1a : Prise de connaissance de la feuille de route

A1b : Participation au briefing si besoin

A2 : Présence active de proximité

Îlotage sur le territoire ou déambulation sur le périmètre d'intervention

A3 : Veille sociale et technique

A3a : Intervention sur les difficultés collectives et individuelles repérées

A3b : Repérage des dysfonctionnements matériels

A4 : Gestion des conflits

A4a : Analyse des situations repérées comme pouvant générer des conflits

A4b : Protection des personnes et de l'équipe

A5 : Participation à des projets ou événements supports de médiation sociale

A6 : Assurer la traçabilité de ses actions

Compétences attestées

Le (la) titulaire est capable de :

Respecter le contrat de travail, la déontologie du métier

Respecter les consignes

Réaliser l'itinéraire défini par la feuille de route

Créer un sas de confiance avec le public

Apporter une aide pratique aux personnes (information et orientation)

Respecter la déontologie du métier

Détecter les signes révélateurs de besoins, de détresse ou de comportements pouvant générer des situations problématiques tout en tenant compte des retours d'expériences

Informar et orienter les personnes sur son territoire d'intervention

Apporter une aide si besoin

Alerter les personnes ou services compétents

Rappeler les règles selon la situation

Respecter les règles de sécurité

Travailler en coordination avec ses équipiers

Identifier les dysfonctionnements techniques

Transmettre les informations aux services compétents

Réaliser un diagnostic de la situation

Définir son positionnement

Identifier la nature de son intervention

Respecter les limites de ses missions

Passer le relais aux intervenants compétents au regard de la situation

Assurer la sécurité des personnes et celle de l'équipe en attendant l'intervention des services compétents

Collaborer à un travail collectif partenarial
Dialoguer en équipe et dans un réseau d'acteurs
Proposer des axes d'évolution
Collecter les informations fiables
Rédiger le compte rendu de l'activité en s'appuyant sur les éléments factuels
Analyser ses activités avec du recul

Transmettre les informations avec les outils mis à disposition

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transports publics et privés
Collectivités territoriales
Médiation sociale

Intervention sociale
Médiateur social
Agent d'ambiance

Agent d'information et de communication

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Réglementation d'activités :

NEANT

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification est organisée autour de cinq blocs de compétences :

Bloc 1 Présence active de proximité

Bloc 2 Veille sociale et technique

Bloc 3 Gestion des conflits

Bloc 4 Participation à des projets ou événements supports de médiation sociale

Bloc 5 Assurer la traçabilité de ses actions

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de
la fiche n° 32164 - Bloc 1 :
Présence active de proximité

Descriptif :

Respecter le contrat de travail, la déontologie du métier

Respecter les consignes

Réaliser l'itinéraire défini par la feuille de route

Créer un sas de confiance avec le public

Apporter une aide pratique aux personnes

Respecter la déontologie du métier

Modalités d'évaluation :

1-En centre :

Évaluation sous forme de mise en situation professionnelle individuelle devant jury.

2-En situation de travail :

évaluation du tuteur à partir d'une grille d'évaluation critériée .

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°2 de
la fiche n° 32164 - Bloc 2 :
Veille sociale et technique

Descriptif :

Détecter les signes révélateurs de besoins, de détresse ou de comportements pouvant générer des situations problématiques tout en tenant compte des retours d'expériences

Informier et orienter les personnes sur son territoire d'intervention

Apporter une aide si besoin

Alerter les personnes ou services compétents

Rappeler les règles selon la situation

Respecter les règles de sécurité

Travailler en coordination avec ses équipiers

Identifier les dysfonctionnements techniques

Transmettre les informations aux services compétents

Modalités d'évaluation :

1-Réalisation d'une carte du territoire d'intervention sous forme d'une carte heuristique évaluée par un formateur.

2-Deux mises en situation professionnelle, collective et individuelle, devant jury

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32164 - Bloc 3 : Gestion des conflits</p> | <p>Descriptif :</p> <p>Réaliser un diagnostic de la situation</p> <p>Définir son positionnement</p> <p>Identifier la nature de son intervention</p> <p>Respecter les limites de ses missions</p> <p>Passer le relais aux intervenants compétents au regard de la situation</p> <p>Assurer la sécurité des personnes et celle de l'équipe en attendant l'intervention des services compétents</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>1-Evaluation sous forme de mise en situation professionnelle individuelle devant jury.</p> <p>2-Entretien technique oral en face à face avec un formateur</p> |
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32164 - Bloc 4 : Participation à des projets ou évènements supports de médiation sociale</p> | <p>Descriptif :</p> <p>Collaborer à un travail collectif partenarial</p> <p>Dialoguer en équipe et dans un réseau d'acteurs</p> <p>Proposer des axes d'évolution</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Production écrite d'un dossier à partir d'un projet collectif puis présentation individuelle orale devant jury.</p> |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32164 - Bloc 5 : Assurer la traçabilité de ses actions | <p>Descriptif :</p> <p>Collecter les informations fiables</p> <p>Rédiger le compte rendu de l'activité en s'appuyant sur les éléments factuels</p> <p>Analyser ses activités avec du recul</p> <p>Transmettre les informations avec les outils mis à disposition</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>1-Production écrite d'un rapport d'intervention qui fera l'objet d'une première évaluation par un formateur.</p> <p>2-Evaluation sous forme de mise en situation professionnelle individuelle devant jury.</p> |

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | 50 % de professionnels de la médiation et 50 % de professionnels de la certification |
| En contrat de professionnalisation | X | | 50 % de professionnels de la médiation et 50 % de professionnels de la certification |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2018 | X | | 50 % de professionnels de la médiation et 50 % de professionnels de la certification |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent d'information, de communication et de médiation de proximité" avec effet au 17 décembre 2015 jusqu'au 4 janvier 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

13 titulaires de la certification par an (en moyenne)

2 promotions par an désormais envisagées soit 20 personnes par an.

Autres sources d'information :

www.formevil.org

www.promevil.org

[Site de Formévil](#)

[Site de Promévil](#)

[Les métiers .net](#)

Lieu(x) de certification :

PROMEVIL - FORMEVIL Centre de Formation à la Médiation sociale : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [CERGY SAINT CHRISTOPHE]

21 avenue des Genottes BP 28442 95800 Cergy Saint Christophe

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

21 avenue des Genottes BP 28442 95800 Cergy Saint Christophe

Historique de la certification :

Première demande